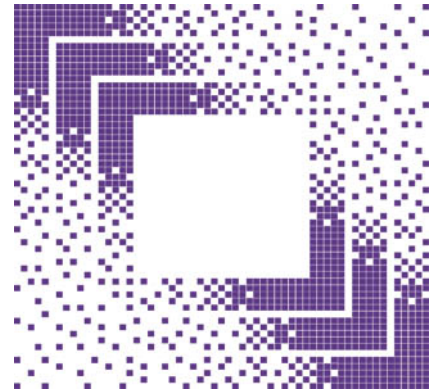




N° 85-565-XIF au catalogue

Enquête sociale générale sur la victimisation, cycle 18 : Un aperçu des résultats

2004



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-5979).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 85-565-XIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Division de la statistique sociale et autochtone

Enquête sociale générale sur la victimisation, cycle 18 : Un aperçu des résultats

2004

Par Maire Gannon

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2005

N° 85-565-X1F au catalogue
ISBN 0-662-79859-7

Périodicité : hors-série

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85-565-X1E).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

Faits Saillants	5
Introduction.....	7
Partie 1 : Perception et crainte de la criminalité.....	7
Partie 2 : Perceptions du système de justice pénale	12
Méthodologie	19
Tableaux.....	21

Faits Saillants

- Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2004, six Canadiens sur dix croient que le taux de criminalité dans leur voisinage est plus faible que partout ailleurs au Canada et qu'il est demeuré stable au cours des cinq dernières années.
- Le sentiment de satisfaction à l'égard de la sécurité personnelle chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus s'accroît depuis 1993, pour s'établir à 94 %. Lorsqu'on leur demande d'évaluer ce sentiment dans diverses situations, le pourcentage demeure élevé, quoique légèrement inférieur. En effet, quatre personnes sur cinq (80 %) disent ne pas avoir d'inquiétude lorsqu'elles sont seules à la maison le soir.
- De façon générale, les habitants des provinces de l'Atlantique craignent moins la criminalité. En 2004, 97 % des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 96 % des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard affirmaient se sentir en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls le soir, un sentiment partagé par 88 % des gens de la Colombie-Britannique et du Québec.
- Bien que les femmes craignent généralement davantage que les hommes d'être victimes d'un acte criminel, l'écart entre les deux sexes se rétrécit depuis 1999. Cela peut s'expliquer par l'augmentation du niveau de sécurité personnelle des femmes, alors que le sentiment de sécurité personnelle chez les hommes, en général et dans des situations particulières, n'était que légèrement supérieur ou est demeuré stable.
- Il va de soi que la crainte d'être victime d'un acte criminel est plus prononcée chez les Canadiens qui estiment vivre dans un voisinage où le taux de criminalité est plus élevé qu'ailleurs et où ils croient qu'il s'est accru dans les cinq dernières années.
- Lorsqu'on a demandé aux Canadiens d'évaluer les secteurs de la justice pénale, ils étaient majoritaires à se dire satisfaits des services policiers. Comme dans le cas des enquêtes précédentes sur la victimisation, les opinions étaient moins favorables à l'égard des tribunaux criminels, du système carcéral et de libération conditionnelle. Toutefois, les évaluations favorables à l'endroit des tribunaux et du système carcéral ont augmenté dans l'ensemble depuis 1999.
- Des différences interprovinciales à l'endroit de la satisfaction exprimée envers les secteurs de la justice pénale ont été constatées en 2004. Bien que les résidents des provinces de l'Ouest aient eu moins tendance à répondre favorablement, les niveaux de confiance exprimés dans ces provinces n'étaient pas à la baisse, ayant soit augmenté ou étant demeurés stables, selon les fonctions et le secteur de la justice pénale.

- L'âge influe sur la façon dont les Canadiens jugent les secteurs de la justice pénale. Les attitudes favorables envers la police augmentent généralement avec l'âge, alors que celles envers les tribunaux, le système carcéral et de libération conditionnelle se manifestaient davantage chez les plus jeunes.

Introduction

En 2004, Statistique Canada a mené sa quatrième Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation : les cycles précédents remontaient à 1988, 1993 et 1999. Dans cette enquête, nous cherchons à connaître l'expérience qu'ont vécue les Canadiens âgés de 15 ans et plus qui ont été victimes d'un crime leurs craintes et leur perception de la criminalité et du système de justice pénale. Comme dans les cycles précédents sur la victimisation, l'enquête de 2004 comprend des questions nouvelles sur des points d'actualité relatifs à la justice.

Le présent rapport donne une première vue d'ensemble des points saillants de l'Enquête sociale générale de 2004 en examinant comment les Canadiens¹ perçoivent la criminalité et les secteurs du système de justice pénale. Il contient des statistiques descriptives sur diverses mesures de perception, avec des variantes selon le sexe, les groupes d'âge et les provinces.² De plus, le rapport examine les craintes des Canadiens d'être victimes d'un acte criminel et ce qu'ils pensent en général de leur sécurité personnelle.

Le présent rapport est divisé en deux parties. Dans la première, nous cherchons à savoir comment les Canadiens perçoivent la criminalité dans leur voisinage, leurs craintes et leurs sentiments de sécurité personnelle par rapport au crime. Dans la deuxième partie, nous examinons ce que la population pense du système de justice pénale, c'est-à-dire la police, les tribunaux pénaux, le système carcéral et de libération conditionnelle.

Partie 1 : Perception et crainte de la criminalité

La perception des Canadiens de la criminalité dans leur voisinage peut être influencée par un certain nombre de facteurs, comme par exemple le fait qu'eux-mêmes ou que leur ménage aient été victimes d'un crime, les expériences vécues par des personnes qui leur sont proches, et les reportages sur les incidents criminels dans les médias. Cette perception a été mesurée dans l'Enquête sociale générale de 2004 par des questions sur la perception du niveau de criminalité dans le quartier du répondant comparativement à d'autres régions au Canada, et les tendances de la perception de la criminalité dans le voisinage du répondant.

1. Des données ont été recueillies dans les Territoires-du-Nord-Ouest, du Yukon et au Nunavut à titre d'enquête pilote. Ces données ne sont pas incluses dans le présent rapport.

2. Les différences sont statistiquement significatives, sauf indication contraire. Un niveau de signification $p < .05$ est utilisé dans ce rapport. C'est-à-dire, qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiquent qu'une différence entre deux groupes soit statistiquement significative, alors qu'aucune différence n'existe en réalité au sein de la population.

La plupart des Canadiens pensent que la criminalité est plus faible dans leur voisinage

Tout comme l'ont rapporté les enquêtes précédentes sur la victimisation, la plupart des Canadiens pensent que la criminalité est plus faible dans leur voisinage qu'ailleurs au Canada. Environ six Canadiens sur dix (59 %) sont de cet avis, et trois sur dix (29 %) pensent que le niveau de criminalité est semblable dans leur voisinage et ailleurs. Une petite proportion de Canadiens (9 %) pense que le taux de criminalité est plus élevé dans leur voisinage. Les autres 3 % de la population ne savent pas ou n'ont rien déclaré.

Bien que la majorité des habitants de presque toutes les provinces pensent que le taux de criminalité est moins élevé dans leur voisinage, les habitants des provinces de l'Atlantique³ sont plus susceptibles d'avoir cette opinion (tableau 1). De façon proportionnelle, de 72 % à 87 % des résidents des provinces atlantiques sont de cet avis. En comparaison, la proportion des Canadiens qui vivent à l'ouest des régions de l'Atlantique qui croient que le taux de criminalité est plus faible dans leur quartier varient entre 49% au Québec et 62% en Ontario et en Saskatchewan.

Six personnes sur dix pensent que le taux de criminalité dans leur voisinage est demeuré stable depuis cinq ans

Selon les résultats de l'ESG de 2004, près de six Canadiens sur dix (58 %) pensent que le taux de criminalité dans leur voisinage n'a pas changé depuis cinq ans. Un autre 30 % de la population pense que la criminalité s'est aggravée dans leur voisinage, tandis que 6 % exprime l'avis que la criminalité a diminué. En général, les opinions se sont améliorées depuis 1993 alors que les Canadiens étaient plus enclins à dire que la criminalité dans leur voisinage était en hausse (46 %) plutôt que stable au cours des cinq années précédentes (43 %).

Les résidents du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador étaient les moins portés à croire que la criminalité s'était aggravée dans leurs voisinages (Tableau 2). Plus précisément, pour 23 % de la population de ces deux provinces, la criminalité était en hausse depuis les cinq dernières années. Par ailleurs, ce sentiment était le plus marqué chez les résidents des provinces les plus à l'ouest, l'Alberta et la Colombie-Britannique, soit 35 % et 36 % respectivement.

La grande majorité des Canadiens pensent être à l'abri de la criminalité

Pour mesurer la crainte par rapport à la criminalité, on peut se demander jusqu'à quel point les gens ont un sentiment de sécurité personnelle par rapport au crime. Autrement dit, quelle crainte ou quelle inquiétude une personne peut-elle éprouver devant la possibilité d'être victime? Dans l'ESG de 2004, on a demandé aux répondants de dire

3. Les provinces de l'Atlantique comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, et Nouveau-Brunswick.

s'ils pensent en général être à l'abri du crime, et s'ils craignent d'être victimes d'un crime dans trois situations : lorsqu'ils sont seuls chez eux le soir, lorsqu'ils se déplacent dans les transports en commun et lorsqu'ils marchent seuls quand il fait noir. Ces questions portent surtout sur le sentiment général de sécurité, plutôt que sur la crainte de certains types de crimes.

En 2004, la très grande majorité des Canadiens pensaient qu'ils ne couraient pas de risque d'être victime et cette proportion est en croissance. En effet, 94 % des Canadiens pensent être assez ou très protégés contre le crime, comparativement à 91 % en 1999 et à 86 % en 1993.

Le chiffre reste élevé, mais il est légèrement inférieur dans certaines situations. Par exemple, neuf Canadiens sur dix (90 %) qui marchent seuls dans leur quartier le soir se sentent en sécurité, 46 % se sentent « raisonnablement en sécurité » et 44 % se sentent « très en sécurité » (tableau 3)⁴. Il s'agit du prolongement d'une tendance positive, alors que 88 % exprimaient ainsi leur sécurité dans la même situation en 1999 et 86 % en 1993. Bien que les gens ne soient pas craintifs généralement, la crainte semble néanmoins les dissuader de faire des marches. Parmi les 61 % des Canadiens qui marchent seuls le soir mais qui le font moins fréquemment que le jour, environ quatre sur dix disent qu'ils marcheraient plus souvent s'ils se sentaient plus en sécurité.

Parmi les personnes qui restent seules chez elles le soir ou la nuit, 80 % disent le faire sans être du tout inquiètes, la même proportion qu'en 1999.^{5,6} Parmi les trois situations présentées aux répondants, celle qui semble susciter le plus de crainte est l'attente et l'utilisation des transports en commun seul après la tombée du jour. En 2004, moins de six personnes sur dix (57 %) ne craignent pas du tout d'être victimes d'un crime lorsqu'ils attendent l'autobus seul le soir⁷. Une autre proportion de 38 % des Canadiens qui ont utilisé les transports en commun le soir disent qu'ils sont « assez inquiets » et 5 % qu'ils sont « très inquiets ». À la question de savoir s'ils utiliseraient plus souvent les transports en commun le soir s'ils se sentaient plus en sécurité, la moitié des usagers de soirée qui ne l'utilisent pas tous les jours disent qu'ils le feraient plus souvent.⁸

Comparativement aux enquêtes précédentes sur la victimisation, la crainte d'utiliser les transports en commun s'est toutefois atténuée légèrement. La proportion de la population qui n'est pas du tout inquiète est passée de 54 % en 1999 à 57 % en 2004.

4. Ces chiffres comprennent seulement les réponses des personnes qui ont marché seules dans leur quartier après la tombée du jour. En 2004, 76 % des Canadiens avaient ainsi marché seuls.

5. En 1999 et 2004, ces chiffres excluent 1 % de la population environ qui n'est jamais seule à la maison.

6. Pour 1993, ces chiffres incluent la population qui n'est jamais seule à la maison. Ils ne sont donc pas comparables aux chiffres de 1999 et 2004.

7. Ces chiffres ne comprennent que les réponses des personnes qui ont attendu ou utilisé les transports en commun seules le soir. En 2004, 25 % des Canadiens avaient ainsi utilisé les transports en commun.

8. Les chiffres incluent les réponses des usagers des transports en commun le soir, qui comprennent environ 21 % des personnes âgées de 15 ans et plus.

La population du Canada atlantique est celle qui craint le moins le crime

À l'échelle provinciale, il y a certains écarts dans le sentiment de sécurité parmi les Canadiens (tableau 4). Ces écarts semblent refléter la variation des taux de victimisation régionaux. Le sentiment personnel d'être à l'abri de la criminalité est le plus élevé dans l'Est, puisque la majorité des personnes indiquent être « très satisfaites » de leur situation à cet égard. Ce sentiment est le plus élevé à Terre-Neuve-et-Labrador où 71 % de la population est très satisfaite et 28 % dit qu'elle est assez satisfaite de sa sécurité personnelle.

Bien que les habitants des autres provinces aient exprimé un niveau de satisfaction relativement élevé concernant leur sécurité personnelle, la population se répartit à peu près également entre celles qui est « très » et « assez » satisfaite de sa sécurité. Par exemple, au Manitoba, 46 % de la population se dit très satisfaite et 47 % assez satisfaite. Le seul écart marqué par rapport à ce tableau est le Québec, où les habitants disent beaucoup plus souvent qu'ils sont assez satisfaits de leur sécurité par rapport au crime (66 %) plutôt que très satisfaits (27 %).

Pour ce qui est d'entreprendre des activités le soir, l'écart interprovincial le plus marqué pour les sentiments de sécurité se trouve dans l'utilisation des transports en commun, avec un écart de 37 points entre la province qui se situe au premier rang et celle qui se situe au dernier rang. En particulier, 46 % des Manitobains qui utilisent les transports en commun le soir disent qu'ils ne sont pas inquiets du tout de le faire seuls, ce qui est le cas pour 83 % des usagers des transports en commun à Terre-Neuve-et-Labrador et 74 % au Nouveau-Brunswick. Dans les autres provinces, entre 52 % et 62 % des gens ne sont pas inquiets de prendre les transports en commun le soir.⁹

De même, le sentiment de sécurité quand on marche seul ou qu'on reste seul à la maison le soir est le plus élevé à Terre-Neuve-et-Labrador (97 % et 88 %) et à l'Île-du-Prince-Édouard (96 % et 87 %), et moins élevé, mais même haut, en Colombie-Britannique (88 % et 78 %), et au Québec (88 % et 79 %).

La grande majorité des hommes et des femmes sont satisfaits de leur sécurité personnelle

Dans l'ensemble, le sentiment de sécurité personnelle est généralement plus élevé chez les hommes (95 %) que chez les femmes (93 %) (tableau 5). Bien qu'il y ait eu une augmentation générale du niveau de satisfaction personnelle de la sécurité chez les hommes et les femmes depuis 1999, le sentiment de sécurité personnelle des femmes a progressé plus rapidement que chez les hommes (+5 points par rapport à +2 points), d'où le rétrécissement de la différence entre les sexes à ce sujet.

9. Excluent L'Île-du-Prince-Édouard car le nombre est trop peu fiable pour être publié.

Toutefois, des variantes considérables entre les hommes et les femmes pour ce qui est de la crainte de la criminalité peuvent être observées dans le cas de certaines activités le soir. En 2004, la crainte d'être victime en attendant ou en prenant les transports en commun le soir est plus élevée chez les femmes que chez les hommes¹⁰. Effectivement, deux fois plus de femmes que d'hommes craignent d'utiliser les transports en commun seules le soir (58 % par opposition à 29 %). De même, les femmes disent être plus craintives que les hommes lorsqu'elles sont seules à la maison le soir (27 % par opposition à 12 %) et qu'elles marchent seules quand il fait noir (16 % par opposition à 6 %). Pour les trois situations, la crainte de la criminalité chez les femmes a légèrement diminué depuis 1999, tandis qu'elle est restée stable chez les hommes.

Bien que la crainte du crime soit plus élevée chez les femmes que chez les hommes parmi tous les groupes d'âge, la crainte d'être victimes chez les femmes diminue généralement avec l'âge et la crainte chez les hommes reste la même ou augmente (tableau 5)¹¹. Par exemple, 79 % des femmes âgées de 15 à 24 ans se sentent en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur voisinage après la tombée du jour. Ce sentiment de sécurité augmente à 87 % pour les femmes âgées de 65 ans et plus. Par ailleurs, 94 % des jeunes hommes de 15 à 24 ans se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent seuls. Ce chiffre baisse légèrement à 91 % pour les hommes âgés de 65 ans et plus.

Si on examine la crainte du crime selon les groupes d'âge seulement, on constate que les différences sont minimales ou nulles. La plus grande différence a été constatée relativement à la sécurité dans l'utilisation des transports en commun le soir. Dans ce cas, les gens de 65 ans et plus se sentent relativement plus en sécurité que les gens âgés de 45 à 64 ans (64 % par opposition à 57 %).

Une crainte moins prononcée chez les personnes qui marchent et utilisent les transports en commun fréquemment

Les personnes qui marchent seules ou prennent les transports en commun fréquemment le soir sont généralement moins craintives. On peut ainsi penser que, si on est moins craintif, on peut faire plus d'activités le soir ou que ceux qui font de telles activités pensent, compte tenu de leur expérience personnelle, que la probabilité d'être victime n'est pas élevée.

En 2004, 92 % des Canadiens qui ont marché seuls le soir tous les jours se sont sentis en sécurité de le faire, comparativement à 81 % de ceux qui avaient marché seuls le soir moins d'une fois par mois. De même, 61 % des personnes qui utilisent les transports en commun le soir tous les jours ne sont pas du tout inquiets, mais ce pourcentage diminue à 53 % pour ceux qui les utilisent moins d'une fois par mois.

10. Ces chiffres ne comprennent que les réponses des personnes qui utilisent les transports en commun seules le soir.

11. Ces chiffres comprennent seulement les réponses des personnes qui marchent seules le soir dans leur quartier.

La crainte est la plus élevée chez les personnes qui pensent qu'elles vivent dans un quartier à forte criminalité

Outre les différences entre les personnes sur le plan démographique et selon les modes de vie, le niveau de crainte peut également dépendre de la perception de la criminalité dans le voisinage immédiat. Si le quartier est jugé dangereux, les gens peuvent se sentir plus inquiets quant à leur sécurité personnelle, ce qui semble le cas selon les résultats de l'ESG de 2004.

Parmi les personnes qui pensent que la criminalité dans leur quartier est supérieure à celle d'autres régions au Canada, 18 % sont insatisfaits de leur sécurité personnelle. En comparaison, 6 % des Canadiens qui pensent que la criminalité dans leur voisinage est la même qu'ailleurs sont insatisfaits, et seulement 3 % de ceux qui pensent que la criminalité dans leur voisinage est plus basse pensent de la même façon.

Cette association entre la criminalité perçue et la crainte d'être victime existe également pour les activités qui ont lieu le soir : être seul chez soi le soir, utiliser les transports en commun, le soir et marcher seul après la tombée du jour. En outre, les Canadiens qui pensent que la criminalité dans leur voisinage s'est aggravée sont généralement plus craintifs. Par exemple, 17 % des personnes qui pensent que la criminalité a augmenté craignent de marcher seules le soir¹², comparativement à 9 % de ceux qui pensent que la criminalité a diminué.

Partie 2 : Perceptions du système de justice pénale

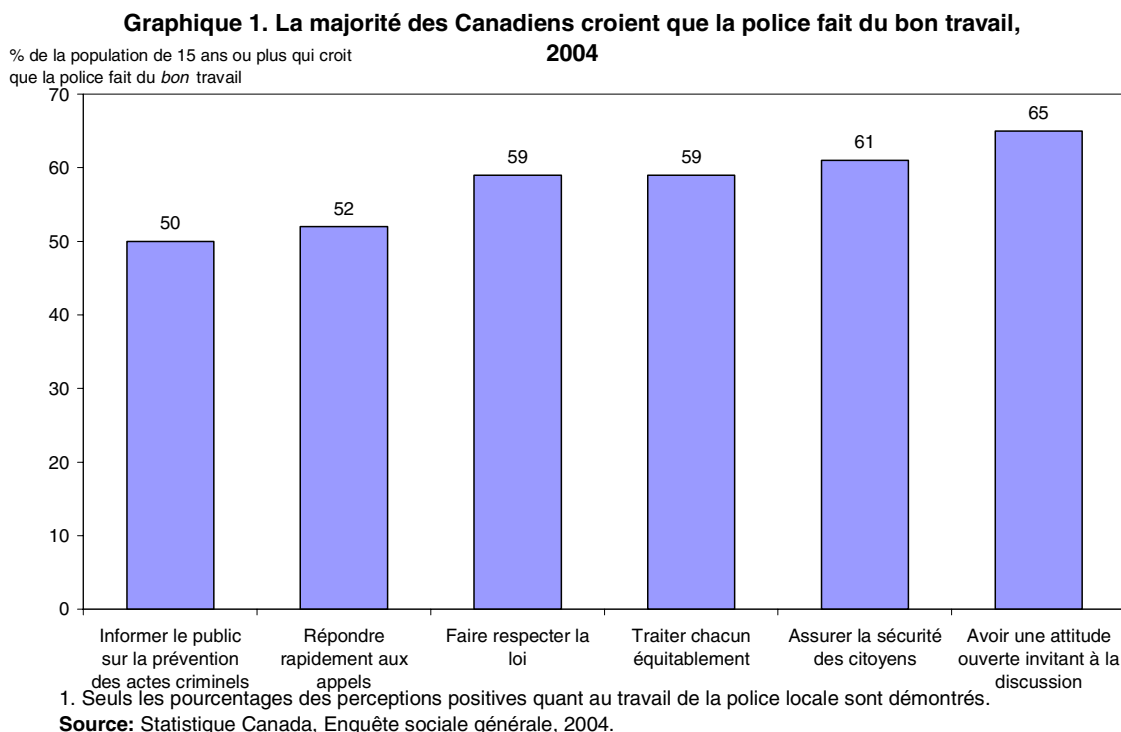
Une façon de mesurer la confiance du public dans le système de justice pénale est de savoir comment il évalue sa performance. On a demandé aux personnes qui ont été interrogées dans l'Enquête sociale générale de 2004 d'exprimer leurs perceptions au sujet de quatre secteurs du système de justice pénale : la police, les tribunaux, le système carcéral et le système de libération conditionnelle. Plus explicitement, on leur a demandé d'évaluer la performance pour certaines activités ou fonctions dans chaque secteur. Il y avait trois niveaux dans l'échelle d'évaluation : bon, moyen, médiocre.

La majorité des Canadiens ont une idée favorable de la police

Dans l'ensemble, la majorité des Canadiens jugent favorablement leur police locale. Près des deux tiers des Canadiens (65 %) pensent que leur police locale réussit à avoir une attitude ouverte invitant à la discussion, 61 % à assurer la sécurité des citoyens, 59 % à faire respecter la loi et 59 % à traiter les gens équitablement (graphique 1). La satisfaction relativement à la police est légèrement inférieure pour ce qui est de répondre rapidement aux appels (52 %) et de fournir de l'information sur la façon de réduire la criminalité (50 %).

12. Exclue les individus qui ne marchent pas seuls le soir.

L'autre proportion de la population évalue généralement la performance de la police de façon moyenne (de 19 % à 31 % pour toutes les fonctions policières), et très peu disent que la police ne s'acquitte pas bien de son rôle (de 5 % à 11 %). Si l'on fait une comparaison par rapport au passé, l'opinion publique au sujet de la performance de la police a peu varié (tableau 6)¹³. Toutefois, les opinions sur le rôle de la police en matière des réponses de la police aux appels se sont améliorées depuis 1993 (plus 5 points de pourcentage), tandis que celles sur le rendement de la police au chapitre de la communication de renseignements sur les façons de réduire la criminalité ont régressé (moins 4 points de pourcentage) en 2004 après avoir connu une hausse en 1999.



Des personnes interrogées ne savaient pas exactement comment évaluer certains aspects de la performance de la police (tableau 7). Par exemple, 18 % des personnes en 2004 ont été incapables de dire avec quelle rapidité la police répond aux appels, ou n'ont pas voulu le faire. C'est peut-être parce qu'elles n'avaient jamais personnellement communiqué avec la police.

L'opinion des Canadiens sur les tribunaux s'est améliorée depuis 1999

Les opinions favorables du système des tribunaux étaient moins courantes comparativement à celles de la police et les évaluations ont varié selon chaque fonction des tribunaux. La note attribuée a été relativement élevée pour ce qui est d'assurer un procès équitable à l'accusé. En effet, 44 % des Canadiens pensent que les tribunaux se

13. Les questions sur la perception des policiers pour assurer la sécurité des citoyens ont été ajoutés en 1999, bien que les questions sur le traitement équitable de la population par la police ont été ajoutés en 2004.

sont bien acquittés de cette fonction. C'est plus du double du pourcentage de Canadiens qui ont dit que les tribunaux se sont bien acquittés de leurs fonctions qui consistent à aider les victimes (20 %) et à assurer une justice expéditive (15 %). Les opinions favorable au sujet du rôle des tribunaux pour ce qui est de déterminer si l'accusé est coupable ou non étaient légèrement plus élevées que celles de ces deux fonctions des tribunaux se situant au dernier rang. Un peu plus d'un quart (27 %) des Canadiens ont donné une note favorable aux tribunaux pour cette fonction.

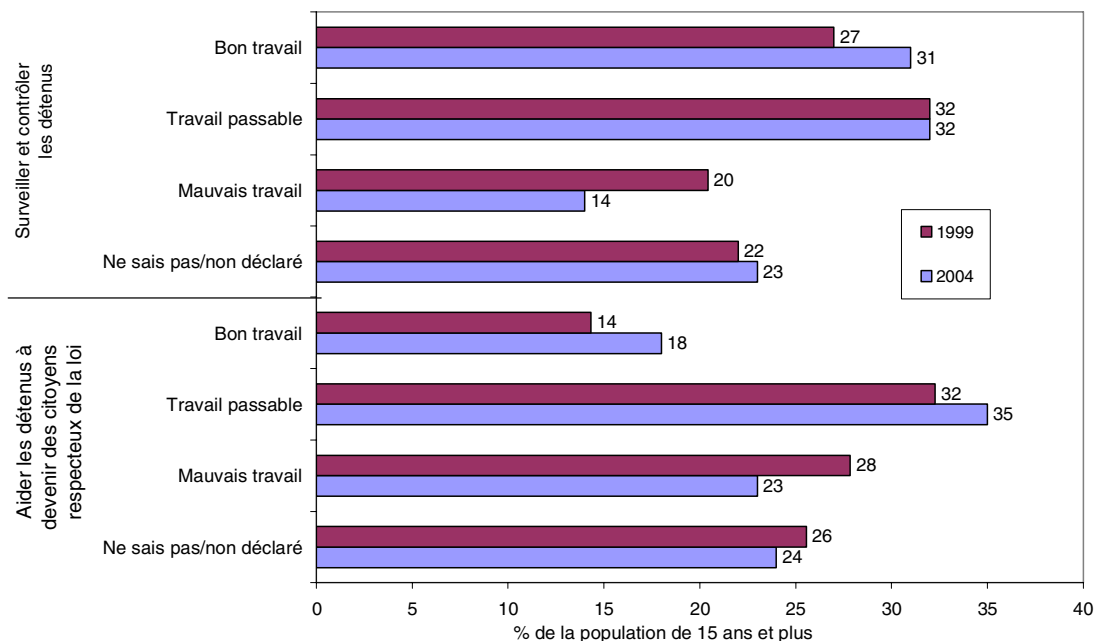
Dans l'ensemble, l'attitude de la population relativement aux tribunaux s'est améliorée depuis 1993. En 2004, un plus grand nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qu'en 1993 et en 1999 pensent que les tribunaux s'acquittent bien de leur rôle pour ce qui est d'assurer la justice rapidement, d'aider la victime et de déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé (tableau 6).

Les Canadiens pensent que les prisons font un meilleur travail de surveillance que de réadaptation

Les Canadiens ont été interrogés au sujet de deux rôles du système carcéral : la surveillance et la réadaptation. Dans les deux cas, les gens affirment que le système carcéral s'acquitte moyennement bien de son rôle (tableau 7). L'évaluation est en général plus favorable en ce qui concerne la performance des prisons pour la surveillance et le contrôle des détenus (31 %) que pour leurs efforts afin qu'ils deviennent respectueux de la loi (18 %).

Depuis 1999, les Canadiens expriment une perception plus favorable de leur système carcéral¹⁴. En 2004, une plus grande proportion de Canadiens en 2004 ont attribué une bonne note à la performance des prisons et une proportion plus faible leur ont accordé une mauvaise note (graphique 2). Par exemple, en 1999, 28 % des Canadiens avaient évalué négativement le rôle des prisons en matière de réadaptation, et cette proportion a baissé à 23 % en 2004.

14. Comme les questions sur la perception des prisons ont été ajoutées en 1999, c'est la première fois qu'il est possible de documenter l'évolution de la perception du système carcéral par le public.

Graphique 2. La perception des Canadiens vis-à-vis le système carcéral s'est améliorée depuis 1999

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Beaucoup de Canadiens semblent trouver plus difficile d'évaluer les prisons, comparativement à évaluer la police et les tribunaux. Près du quart des répondants ont été incapables d'évaluer la performance des prisons pour la surveillance et le contrôle des détenus (23 %) et pour leurs efforts afin qu'ils deviennent respectueux de la loi (24 %), ou n'ont pas voulu le faire. Une proportion semblable de personnes (22 % et 26 %) n'avait pas fait d'évaluation en 1999.

Moins d'un Canadien sur cinq donne une bonne note au système de libération conditionnelle

En général, c'est le système de libération conditionnelle qui reçoit la moins bonne note de tous les secteurs de la justice pénale. Une petite proportion de répondants pensent que le système de libération conditionnelle fonctionne bien pour ce qui est de la libération des délinquants qui ne sont pas susceptibles de récidiver (17 %) et la surveillance des libérés conditionnels (15 %). La plupart des Canadiens pensent que le système de libération conditionnelle s'acquitte de son rôle soit moyennement bien, soit mal pour ce qui est de la libération des délinquants (37 % et 31 % respectivement) et de la surveillance (33 % et 32 % respectivement) (tableau 7). Tout comme les données sur la perception du système carcéral, il s'agit de la première fois que des données sur les tendances relatives à la perception par le public du système de libération conditionnelle sont recueillies. L'évolution de cette perception a été assez modeste, puisque le taux de satisfaction n'a que légèrement augmenté par rapport à 1999 (tableau 6).

Le niveau de confiance dans le système de justice pénale est le plus bas dans l'Ouest

Les niveaux de confiance par rapport au système de justice semblent suivre les mêmes variations régionales que celles de la perception et de la crainte de la criminalité. En effet, si on fait une comparaison entre les provinces, la satisfaction relativement aux secteurs de la justice est généralement la plus faible dans l'Ouest.¹⁵ En 2004, de 64 % à 67 % des habitants de l'Ouest ont donné une bonne note à la police pour son attitude ouverte invitant à la discussion, comparativement à 72 % à 75 % des habitants des provinces de l'Atlantique (tableau 8).

Toutefois, contrairement à 1999, année où les habitants des provinces de l'Atlantique ont constamment donné une meilleure note au système de justice pénale que leurs contreparties de l'Ouest, la situation diffère en 2004 pour la police et les tribunaux. Par exemple, la population de Terre-Neuve-et-Labrador (54 %) a démontré une satisfaction comparable aux habitants de l'Alberta (57 %) et de la C.-B. (54 %) quand au rôle de la police pour l'application de la loi.¹⁶ Il y a eu d'autres exceptions aux niveaux élevés de confiance parmi les habitants de l'Atlantique. L'une d'elles est notée au niveau du rôle de la police pour ce qui est de fournir de l'information sur la prévention du crime. Le rôle des tribunaux à déterminer si l'accusé est coupable ou non et assurer un procès équitable pour l'accusé font aussi partie des autres exceptions.

On peut expliquer principalement la légère variation régionale dans la perception de la police par une baisse du niveau de confiance dans certaines provinces de l'Atlantique. Pour la perception des tribunaux, il s'agit à la fois d'une hausse de confiance parmi certaines provinces de l'Ouest et d'une baisse de la satisfaction à Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour ce qui est de la perception par le public du système carcéral et de celui des libérations conditionnelles, les habitants des provinces de l'Ouest ont encore une fois attribué une moins bonne note que les habitants des autres provinces. Par exemple, une plus faible proportion de la population de l'Ouest du Canada (13 % à 16 %) par rapport aux provinces Atlantique (21 % à 28 %) pense que le système carcéral réussit à aider les prisonniers à devenir respectueux de la loi. La plupart des provinces ont maintenu ou ont amélioré leur évaluation favorable des tribunaux, du système carcéral et des libérations conditionnelles depuis 1999. Une baisse du niveau de satisfaction dans le système de libérations conditionnelles a toutefois été constatée à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec.

15. Les provinces de l'Ouest comprennent Colombie-Britannique, L'Alberta, la Saskatchewan, et le Manitoba.

16. L'écart observé entre le nombre de résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Alberta qui se disent satisfaits du rôle de la police dans l'application des lois n'est pas statistiquement significatif.

Les hommes sont plus satisfaits des tribunaux, des prisons et des libérations conditionnelles que les femmes

La façon dont chacun perçoit le système de justice pénale peut dépendre des caractéristiques démographiques et de facteurs liés à l'expérience personnelle. Bien que les hommes et les femmes semblent avoir une opinion favorable semblable sur les divers secteurs de la justice, il y a quelques différences à signaler. Plus précisément, les femmes sont légèrement plus susceptibles que les hommes à penser que la police réussit bien à communiquer de l'information sur la réduction de la criminalité (53 % par opposition à 48 %) (tableau 9).

Par ailleurs, les hommes semblent être plus satisfaits des autres secteurs de la justice. Par exemple, à la question de savoir si les tribunaux réussissent bien à déterminer si l'accusé est coupable ou non, 30 % des hommes attribuent une note favorable, comparativement à 24 % des femmes. De même, les hommes affirment plus souvent que les tribunaux réussissent à assurer un procès juste à l'accusé (49 % par opposition à 40 %).

Tout comme en 1999, les attitudes favorables sont aussi généralement plus courantes chez les hommes, notamment pour ce qui est du rôle du système carcéral pour la surveillance et le contrôle des détenus (33 % par opposition à 29 %) de la performance du système de libération conditionnelle pour la libération (18 % par opposition à 15 %) et de la surveillance des délinquants (16 % par opposition à 13 %).

Les jeunes sont les moins satisfaits de la police

Dans les enquêtes antérieures sur la victimisation, on a constaté que l'âge influe sur la satisfaction des Canadiens relativement au système de justice pénale. Les résultats pour l'ESG de 2004 ne sont pas différents. L'opinion de la police est la plus favorable parmi les personnes âgées ou, autrement dit, l'attitude favorable envers la police augmente généralement avec l'âge. Par exemple, 66 % des personnes âgées de 65 ans et plus disent que la police réussit bien à traiter les gens équitablement, comparativement à 62 % pour les 45 à 64 ans, à 57 % pour les 25 à 44 ans, et à 51 % pour les 15 à 24 ans (tableau 10).

L'âge semble avoir l'effet inverse sur l'attitude envers les autres secteurs de la justice. Plus que tous les autres, les jeunes Canadiens (les 15 à 24 ans) sont satisfaits de la performance des tribunaux, du système carcéral et du système de libération conditionnelle. La disparité de la satisfaction selon l'âge est la plus marquée relativement à la performance des tribunaux pour aider les victimes et de la performance du système de libération conditionnelle pour surveiller les libérés conditionnels (tableau 10). Plus expressément, 34 % des personnes de 15 à 24 ans pensent que les tribunaux réussissent bien à aider les victimes, comparativement à 19 % des 25 à 44 ans, et à 15 % des 45 à 64 ans. Par ailleurs, une bonne note à la surveillance des libérés conditionnels a été attribuée par 30 % des personnes les plus jeunes, mais seulement par 10 % à 13 % des Canadiens plus âgés.

Le taux plus élevé de satisfaction des jeunes relativement aux secteurs de la justice (autres que la police) est cependant moins prononcé lorsqu'ils évaluent la performance des tribunaux pour assurer un procès équitable à l'accusé. Pour cette fonction, 48 % des personnes de 15 à 24 ans pensent que les tribunaux s'acquittent bien de leur rôle, soit seulement quatre points de pourcentage de moins que les Canadiens de 25 à 44 ans.

Le genre de contact avec la police détermine l'attitude de la population

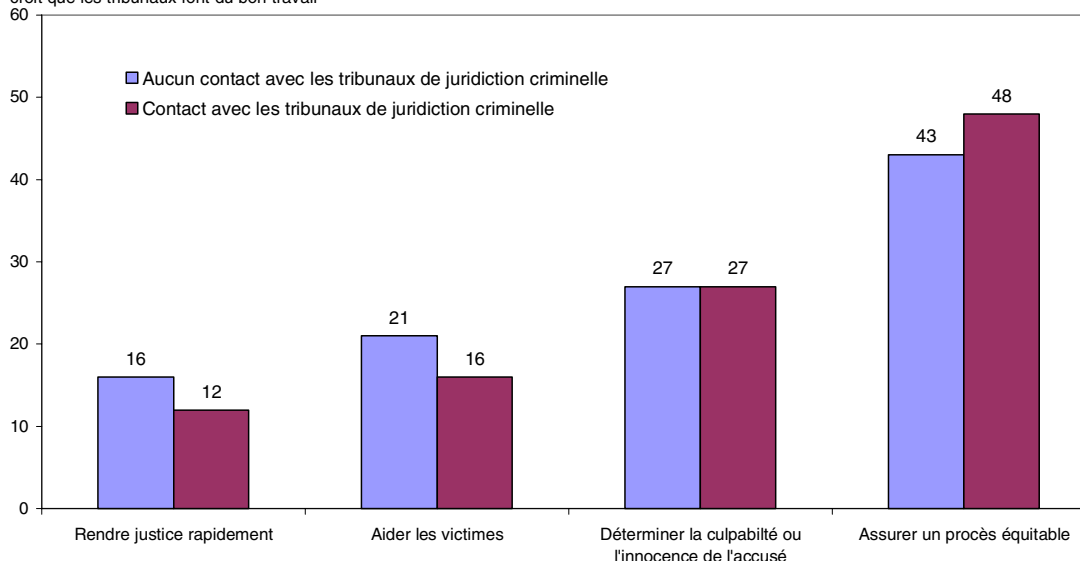
Le taux de satisfaction relatif à la performance de la police est généralement plus faible chez les personnes qui ont eu un contact avec la police dans les 12 mois précédant l'enquête. Cette situation est semblable à celle de l'ESG de 1999. Bien entendu, l'écart entre les personnes qui ont eu un contact avec la police et les autres est plus apparent dans le cas des personnes qui ont été arrêtées (tableau 11). En effet, parmi les personnes qui ont été arrêtées dans les 12 mois précédents (1 %), 43 % pensent que la police s'est bien acquittée de son rôle d'appliquer la loi, comparativement à 59 % n'ayant pas eu de contacts. Les personnes qui ont eu un contact avec la police parce qu'elles ont enfreint le Code de la route, ou encore parce qu'elles ont été victimes ou témoins d'un crime, ont aussi exprimé moins fréquemment une attitude favorable. C'est seulement dans le cas où des personnes ont assisté à une séance d'information publique donnée par la police que leur niveau de confiance était plus élevé que ceux qui n'avaient pas eu ce type de contact avec la police.

L'évaluation de la performance des tribunaux a aussi un lien avec le fait qu'une personne ait ou non eu un contact antérieur avec le système¹⁷. Par exemple, l'opinion favorable au sujet de la capacité des tribunaux d'assurer un procès équitable à l'accusé est généralement plus répandue chez les personnes qui ont eu un contact avec le tribunal comparativement à celles qui n'en ont pas eu (48 % par opposition à 43 %) (graphique 3). En revanche, les personnes qui ont eu un contact avec les tribunaux sont moins susceptibles que les autres d'attribuer une bonne note aux tribunaux pour ce qui est d'assurer la justice rapidement (12 % par opposition à 16 %) et d'aider la victime (16 % par opposition à 21 %). Concernant la capacité des tribunaux à déterminer si l'accusé est coupable ou non, les chiffres sont semblables, qu'elles aient été ou non en contact avec un tribunal.

17. On a demandé aux répondants s'ils ont « déjà » eu un contact avec un tribunal pénal. Cette question est différente de celles qui portent sur le contact avec la police dans lesquelles on a demandé aux répondants de parler de leur expérience au cours des 12 mois précédant l'enquête. En outre, les répondants n'ont pas été interrogés au sujet de la nature de leur contact avec les tribunaux (c'est-à-dire s'il ont été une victime, un délinquant ou un témoin).

Graphique 3. Contact avec les tribunaux lié à la perception positive du travail des tribunaux, 2004¹

% de la population de 15 ans ou plus qui croit que les tribunaux font du bon travail



1. Seuls les pourcentages des perceptions positives quant au travail des tribunaux sont démontrés.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Méthodologie

C'était la quatrième fois en 2004 qu'était mené le cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG). Les cycles antérieurs ont été réalisés en 1988, en 1993 et en 1999. La population cible comprenait toutes les personnes non institutionnalisées âgées de 15 ans et plus (c.-à-d. les personnes qui vivaient dans des ménages). Les ménages où il n'y a pas de téléphone et ceux qui ont seulement un téléphone cellulaire ont été exclus de l'enquête. Les personnes institutionnalisées n'ont pas été retenues non plus. Ces exclusions représentent une très petite partie (4 %) de la population. Des données ont été recueillies dans les Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et au Nunavut à titre d'enquête pilote. Ces données ne sont pas incluses dans le présent rapport.

Les données ont été recueillies chaque mois, de janvier à décembre 2004. Au cours de cette période, environ 24 000 personnes ont été interviewées avec succès au moyen du système d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO), pour un taux de réponse de 75 %. Pour ce qui est des types de non-réponses, il y a les personnes qui ont refusé de participer, celles qu'on n'a pu joindre et celles qui ne pouvaient parler assez bien ni le français ni l'anglais pour répondre à l'enquête.

Il est important de reconnaître que les données ont des limites. Les données qui figurent dans ce rapport sont fondées sur des estimations tirées d'un échantillon de la population canadienne et elles sont par conséquent sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Ce type d'erreur tient à l'écart entre une estimation tirée de l'échantillon et celle qui aurait été

obtenue dans un recensement utilisant la même procédure pour recueillir des données auprès de chaque personne dans la population.

Une des mesures de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation (CV). Le CV fournit une indication du degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si une estimation est de 1 000 incidents avec un CV de 5 %, la valeur réelle se situe vraisemblablement entre 950 et 1 050 (c.-à-d. $1\,000 \pm 5\%$). Dans le présent rapport, toute estimation dont le CV est supérieur à 33,3 % est jugée trop peu fiable pour être publiée, et le signe conventionnel « F » est utilisé dans les tableaux de données pour l'indiquer. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, le signe conventionnel « E » est utilisé. Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

En outre, il y a une possibilité d'erreurs non dues à l'échantillonnage. Il s'agit de problèmes relatifs par exemple à l'incapacité des répondants de se rappeler ou de signaler des événements avec exactitude, du refus de répondre et d'erreurs de codage et de traitement des données.

Avec le plan d'échantillonnage et la taille de l'échantillon de l'ESG de 2004, une estimation d'une proportion donnée de la population totale, exprimée en pourcentage, devrait être en deçà de 0.8 points de pourcentage de la proportion véritable 19 fois sur 20.

Tableaux

Tableau 1. Perception de la criminalité dans le voisinage comparativement aux autres régions, selon la province, en 2004

Niveaux de criminalité dans le voisinage comparativement aux autres régions					
	Total (Population 15+) (milliers)	Supérieur	À peu près le même	Inférieur	Ne sais pas/ non déclaré
		% de la population de 15 ans et plus			
Canada	25 906	9	29	59	3
Terre-Neuve-et-Labrador	441	2 ^E	10	87	1 ^E
Île-du-Prince-Édouard	115	F	11	87	F
Nouvelle-Écosse	778	5	23	72	1 ^E
Nouveau-Brunswick	622	4	23	72	1 ^E
Québec	6 190	7	39	49	4
Ontario	10 014	9	25	62	4
Manitoba	918	8	28	61	4
Saskatchewan	788	9	26	62	3
Alberta	2 559	8	28	61	3
Colombie-Britannique	3 482	13	29	56	3

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.**Tableau 2. Perception de la criminalité dans le voisinage comparativement à il y a 5 ans, selon la province, en 2004**

Niveau de criminalité dans le voisinage comparativement à il y a 5 ans					
	Total (Population 15+) (milliers)	Augmentation	Diminution	À peu près le même	Ne sais pas/ non déclaré
		% de la population de 15 ans et plus			
Canada	25 906	30	6	58	7
Terre-Neuve-et-Labrador	441	23	7	68	2 ^E
Île-du-Prince-Édouard	115	32	4 ^E	62	F
Nouvelle-Écosse	778	28	6	62	4
Nouveau-Brunswick	622	26	5	64	4
Québec	6 190	23	8	63	6
Ontario	10 014	31	5	56	8
Manitoba	918	33	4	56	7
Saskatchewan	788	31	4	60	6
Alberta	2 559	35	4	52	9
Colombie-Britannique	3 482	36	5	50	8

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 3. Sentiment de sécurité par rapport à la criminalité, 1999 et 2004

	1999	2004	1999	2004
	Population 15+ (milliers)		% de la population 15+	
Sécurité personnelle				
Très insatisfait	449	280	2	1
Quelque peu insatisfait	995	1 028	4	4
Quelque peu satisfait	11 292	12 888	47	50
Très satisfait	10 678	11 464	44	44
Ne sais pas/non déclaré	847	246	3	1
Total	24 260	25 906	100	100
Marcher seul(e) après la tombée de la nuit¹				
Insécurité	409	367	2	2
Un peu d'insécurité	1 625	1 657	9	8
Assez en sécurité	8 312	9 070	45	46
Très en sécurité	7 954	8 624	43	44
Ne sais pas/non déclaré	21 ^E	F	0	F
Total	18 321	19 732	100	100
Seul(e) à la maison en soirée ou pendant la nuit²				
Très préoccupé	496	431	2	2
Quelque peu préoccupé	4 374	4 665	18	18
Pas préoccupé	19 104	20 596	80	80
Ne sais pas/non déclaré	44 ^E	36 ^E	0	0
Total	24 018	25 728	100	100
Utilisation des transports en commun seul(e) après la tombée de la nuit¹				
Très préoccupé	435	300	7	5
Quelque peu préoccupé	2 388	2 434	39	38
Pas préoccupé	3 301	3 697	54	57
Ne sais pas/non déclaré	F	17 ^E	F	0
Total	6 124	6 448	100	100

L'addition des chiffres peut ne pas correspondre à cause des arrondis.

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Fondé sur les réponses des personnes qui s'adonnent à ces activités.

2. Fondé sur les réponses des personnes qui sont seules à la maison en soirée ou pendant la nuit.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999 et 2004.

Tableau 4. Sentiments de sécurité par rapport à la criminalité, selon la province, 2004

	Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
% de la population de 15 ans et plus											
Sécurité personnelle											
Insatisfait	5	1 ^E	F	4	3	6	5	6	5	5	6
Très satisfait	94	99	98	95	97	94	94	93	94	94	93
Ne sais pas/non déclaré	1	F	F	F	F	1 ^E	1	1 ^E	F	1 ^E	1 ^E
Total	100										
Marcher seul(e) après la tombée de la nuit¹											
Insécurité	10	4 ^E	4 ^E	8	5	12	10	10	8	8	12
En sécurité	90	97	96	92	95	88	90	90	93	92	88
Ne sais pas/non déclaré	0	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Total	100										
Seul(e) à la maison en soirée ou pendant la nuit²											
Préoccupé	20	11	13	17	15	21	20	20	17	18	22
Non préoccupé	80	88	87	83	85	79	80	80	83	82	78
Ne sais pas/non déclaré	0	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Total	100										
Utilisation des transports en commun seul(e) après la tombée de la nuit¹											
Préoccupé	42	17 ^E	F	42	26 ^E	39	44	53	38	48	43
Non préoccupé	57	83	F	58	74	61	56	46	62	52	57
Ne sais pas/non déclaré	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Total	100										

L'addition des chiffres peut ne pas correspondre à cause des arrondis.

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Fondé sur les réponses des personnes qui s'adonnent à ces activités.

2. Fondé sur les réponses des personnes qui sont seules à la maison en soirée ou pendant la nuit.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 5. Sentiments de sécurité par rapport à la criminalité, selon le sexe et l'âge, en 2004

	Total hommes et femmes	Hommes							Femmes					
		Total	15-24	25-44	45-64	65+	Total	15-24	25-45	45-64	65+			
%	(milliers)	%	%	(milliers)	%	%								
Sécurité personnelle														
Satisfait	94	12 104	95	96	95	95	93	12 248	93	96	93	92	92	
Insatisfait	5	538	4	3	4	5	4	770	6	3 ^E	6	7	5	
Ne sais pas/non déclaré	1	105	1	F	1 ^E	1 ^E	3 ^E	141	1	F	F	1 ^E	3	
Marcher seul(e) après la tombée de la nuit¹														
En sécurité	90	10 609	94	94	95	95	91	7 085	84	79	85	83	87	
Pas en sécurité	10	631	6	6	5	5	9	1 393	16	21	14	17	13	
Ne sais pas/non déclaré	0	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
Utilisation des transports en commun seul(e) après la tombée de la nuit¹														
Pas du tout préoccupé	57	2 422	71	71	71	71	69	1 275	42	40	41	43	44	
Préoccupé	42	976	29	28	29	29	31	1 758	58	60	58	57	56	
Ne sais pas/non déclaré	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	
Seul(e) à la maison en soirée ou pendant la nuit²														
Pas du tout préoccupé	80	11 148	88	91	87	87	86	9 449	73	70	70	73	80	
Préoccupé	20	1 555	12	9	13	12	14	3 541	27	30	30	27	20	
Ne sais pas/non déclaré	0	F	F	F	F	F	F	20 ^E	F	F	F	F	F	

L'addition des chiffres peut ne pas correspondre à cause des arrondis.

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Fondé sur les réponses des personnes qui s'adonnent à ces activités.

2. Fondé sur les réponses des personnes qui sont seules à la maison en soirée ou pendant la nuit.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 6. Perceptions du bon travail du système de justice pénale, 1988, 1993, 1999 et 2004¹

	Perceptions du public			
	2004	1999	1993	1988
	% de la population de 15 ans et plus			
La police locale fait du <i>bon</i> travail quant à...				
Faire respecter la loi	59	60	58	60
Répondre rapidement aux appels	52	49	47	50
Avoir une attitude ouverte invitant à la discussion	65	66	64	66
Informer le public sur la prévention des actes criminels	50	54	52	56
Assurer la sécurité des citoyens	61	62	58	..
Traiter chacun équitablement	59	..	..	..
Les tribunaux criminels font du <i>bon</i> travail quant à...				
Rendre justice rapidement	15	13	10	14
Aider les victimes	20	15	12	16
Déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé	27	21	20	25
Assurer un procès équitable de l'accusé	44	41	46	44
Le système carcéral fait du <i>bon</i> travail quant à...				
Surveiller et contrôler les détenus	31	26	..	..
Aider les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi	18	14	..	..
Le système de libération conditionnelle fait du <i>bon</i> travail quant à...				
Libérer les délinquants qui ne sont pas susceptibles de récidiver	17	15	..	..
Surveiller les délinquants en libération conditionnelle	15	13	..	..

.. indisponible pour une période de référence précise.

1. Seuls les pourcentages démontrant une perception positive des organismes de justice pénale sont démontrés.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 7. Perceptions du travail du système de justice pénale, 2004

	Perceptions du public			
	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sais pas/non déclaré
	% de la population de 15 ans et plus			
Quel genre de travail la police locale fait-elle quant à...				
Faire respecter la loi	59	31	6	4
Répondre rapidement aux appels	52	23	8	18
Avoir une attitude ouverte invitant à la discussion	65	19	5	11
Informar le public sur la prévention des actes criminels	50	28	11	11
Assurer la sécurité des citoyens	61	28	5	6
Traiter chacun équitablement	59	25	7	10
Quel genre de travail les tribunaux criminels font-ils quant à...				
Rendre justice rapidement	15	37	36	11
Aider les victimes	20	37	28	15
Déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé	27	43	15	16
Assurer un procès équitable	44	35	8	13
Quel genre de travail le système carcéral fait-il quant à...				
Surveiller et contrôler les détenus	31	32	14	23
Aider les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi	18	35	23	24
Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quant à...				
Libérer les délinquants qui ne sont pas susceptibles de récidiver	17	37	31	16
Surveiller les délinquants en libération conditionnelle	15	33	32	20

L'addition des chiffres peut ne pas correspondre à cause des arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 8. Perceptions du bon travail du système de justice pénale, selon la province, en 2004¹

		Provinces									
	Total des provinces	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
% de la population de 15 ans et plus											
La police locale fait du bon travail quant à...											
Faire respecter la loi	59	54	58	58	60	64	60	52	49	57	54
Répondre rapidement aux appels	52	50	61	58	58	56	52	42	42	47	47
Avoir une attitude ouverte invitant à la discussion	65	74	75	72	74	61	66	64	67	67	65
Informar le public sur la prévention des actes criminels	50	56	54	54	51	53	49	49	48	53	49
Assurer la sécurité des citoyens	61	66	63	63	66	66	62	55	55	60	54
Traiter chacun équitablement	59	66	68	63	65	63	58	57	55	57	54
Les tribunaux criminels font du bon travail quant à...											
Rendre justice rapidement	15	21	20	16	25	17	14	11	15	15	11
Aider les victimes	20	24	25	21	27	21	20	17	19	19	16
Déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé	27	25	38	31	36	30	26	19	25	27	22
Assurer un procès équitable de l'accusé	44	38	54	46	49	45	44	38	43	46	43
Le système carcéral fait du bon travail quant à...											
Surveiller et contrôler les détenus	31	32	36	35	39	38	29	28	27	25	26
Aider les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi	18	24	28	21	25	24	16	14	16	15	13
Le système de libération conditionnelle fait du bon travail quant à...											
Libérer les délinquants qui ne sont pas susceptibles de récidiver	17	17	24	19	22	23	14	11	16	14	13
Surveiller les délinquants en libération conditionnelle	15	20	23	19	21	17	14	12	15	14	11

1. Seuls les pourcentages démontrant une perception positive des organismes de justice sont démontrés.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 9. Perceptions du bon travail du système de justice pénale, selon le sexe, en 2004¹

	Total	Femmes	Hommes
% de la population de 15 ans et plus			
La police locale fait du <i>bon</i> travail quant à...			
Faire respecter la loi	59	60	58
Répondre rapidement aux appels	52	52	51
Avoir une attitude ouverte invitant à la discussion	65	66	65
Informar le public sur la prévention des actes criminels	50	53	48
Assurer la sécurité des citoyens	61	61	62
Traiter chacun équitablement	59	58	60
Les tribunaux criminels font du <i>bon</i> travail quant à...			
Rendre justice rapidement	15	14	16
Aider les victimes	20	20	20
Déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé	27	24	30
Assurer un procès équitable de l'accusé	44	40	49
Le système carcéral fait du <i>bon</i> travail quant à...			
Surveiller et contrôler les détenus	31	29	33
Aider les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi	18	17	19
Le système de libération conditionnelle fait du <i>bon</i> travail quant à...			
Libérer les délinquants qui ne sont pas susceptibles de récidiver	17	15	18
Surveiller les délinquants en libération conditionnelle	15	13	16

1. Seuls les pourcentages des perceptions positives des organismes juridiques sont démontrés.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 10. Perceptions du bon travail du système de justice pénale, selon l'âge, en 2004¹

	Total	Âge de la population (années)			
		15-24	25-44	45-64	65+
		%			
La police locale fait du <i>bon</i> travail quant à...					
Faire respecter la loi	59	54	56	62	66
Répondre rapidement aux appels	52	48	48	54	59
Avoir une attitude ouverte invitant à la discussion	65	56	63	70	70
Informer le public sur la prévention des actes criminels	50	41	47	56	59
Assurer la sécurité des citoyens	61	61	57	63	68
Traiter chacun équitablement	59	51	57	62	66
Les tribunaux criminels font du <i>bon</i> travail quant à...					
Rendre justice rapidement	15	24	14	12	13
Aider les victimes	20	34	19	15	18
Déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé	27	36	26	25	21
Assurer un procès équitable de l'accusé	44	48	44	45	38
Le système carcéral fait du bon travail quant à...					
Surveiller et contrôler les détenus	31	44	32	28	21
Aider les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi	18	28	16	16	17
Le système de libération conditionnelle fait du <i>bon</i> travail quant à...					
Libérer les délinquants qui ne sont pas susceptibles de récidiver	17	27	16	14	12
Surveiller les délinquants en libération conditionnelle	15	30	13	10	10

1. Seuls les pourcentages des perceptions positives des organismes de justice sont démontrés.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

Tableau 11. Perceptions du bon travail de la police locale, selon le contact avec la police, en 2004¹

	Perceptions du travail de la police locale					
	Avoir une attitude ouverte invitant à la discussion	Assurer la sécurité des citoyens	Faire respecter la loi	Informé le public sur la prévention des actes criminels	Répondre rapidement aux appels	Traiter chacun équitablement
	% de la population de 15 ans et plus					
Contact avec la police²...						
Totale	65	61	59	50	52	59
lors d'une séance d'information publique						
Oui	75	65	62	63	54	64
Non	65	61	59	49	51	59
lors d'une infraction au code de la route						
Oui	59	56	54	42	47	52
Non	66	62	60	52	52	60
parce que victime d'un crime³						
Oui	65	50	49	43	47	53
Non	66	62	60	51	52	60
pour avoir été témoin d'un crime						
Oui	64	51	50	45	49	52
Non	66	62	60	51	52	60
lors d'une arrestation						
Oui	41	48	43	29	45	29
Non	66	62	59	51	52	59
autre contact						
Oui	70	59	57	50	51	58
Non	65	62	60	51	52	59

1. Seuls les pourcentages des perceptions positives du travail de la police locale sont démontrés.

2. Comprend les 12 mois précédant l'enquête.

3. Les crimes sont définis par le répondant mais ne font peut-être pas partie des infractions visées selon l'Enquête sociale générale.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.